



Questionnaire de qualification du caractère innovant de la solution



Notice :

Le présent document type permet d'aider à la qualification du caractère innovant d'une solution dans le cadre de la réalisation d'une convention de marché innovant.

Nous recommandons aux entreprises de transmettre ce questionnaire aux acheteurs publics afin de leur fournir les éléments permettant de justifier du caractère innovant de sa solution.

Les réponses apportées aux questions devront être les plus précises et les plus claires possibles.

En cas de questions nécessitant des réponses particulièrement longues n'hésitez pas à compléter ce formulaire avec des annexes telles que des plaquettes de présentation de votre société ou tout autre élément rapportant la preuve de ce que vous avancez (prix, labels, articles de presse, événements...).

Le présent questionnaire est directement inspiré de celui proposé par la Direction des affaires juridiques de Bercy (ci-après « DAJ »), afin de faciliter le recueil des informations utiles.

La DAJ préconise 2 critères, l'un propre à la solution et l'autre propre à l'entreprise. Il convient de souligner que les indices relatifs à la solution sont prépondérants.

N.B. : ne vous inquiétez pas si vous n'arrivez pas à renseigner certains champs, il s'agit surtout d'un faisceau d'indices et non de critères cumulatifs ce qui laisse davantage de souplesse aux entreprises comme aux pouvoirs adjudicateurs.

I. INDICES PROPRES À LA SOLUTION INNOVANTE

1. La solution permet-elle de répondre à un besoin de façon plus performante ?

(coûts, qualité, délais, aspects environnementaux et/ou sociaux, etc.)

.....

.....

.....

2. La solution existe-t-elle sur le marché ?

(Depuis combien de temps ? Est-elle répandue ? Est-elle brevetée ?)

.....

.....

.....

3. Faut-il adapter la solution aux besoins de l'acheteur public ?

.....

.....

.....

4. Faut-il créer une nouvelle solution ? (Recours à la R&D ?)

.....

.....

.....

5. De quel type d'innovation s'agit-il ?

Est-ce une innovation de rupture ou incrémentale, c'est-à-dire qui bouleverse le marché ou qui améliore l'existant ?

Est-ce une innovation de produit (bien et service) ou d'usage, de procédé, de commercialisation, d'organisation ?

Est-ce une innovation « mature » en phase de commercialisation ou d'industrialisation, ou une innovation en phase de conception ?

.....

.....

.....

II. INDICES RELATIFS A L'ENTREPRISE INNOVANTE

1. L'entreprise est-elle intégrée à l'écosystème de l'innovation ?

(incubateur, cluster, pôle de compétitivité, INPI, autre...)

.....

.....

.....

2. L'entreprise bénéficie-t-elle de financements en lien avec l'innovation ?

(BPI France, etc.)

.....

.....

.....

3. L'entreprise bénéficie-t-elle d'un crédit d'impôt spécifique (CIR, CII) ? Quel est son taux de R&D ces dernières années ? A-t-elle conclu un partenariat avec un organisme de recherche ?

.....

.....

.....

4. L'entreprise a-t-elle pris des risques importants pour le développement d'une solution innovante ?

.....

.....

.....

5. L'entreprise a-t-elle remporté des prix, labels, brevets sur la base d'une solution innovante ?

.....

.....

.....

6. L'entreprise est-elle de création récente ?

.....

.....

.....